Image not found or type unknown

Déontologie des avocats, question.

Par **quarton**, le **06/12/2012** à **11:18**

Bonjour à tous. Un avocat a t'il le droit d'utiliser le cabinet dont il fait parti pour une affaire personnelle. Si oui, en prenant un de ses confrères pour le défendre, ne doit-il pas se considérer comme tout plaignant et laisser son avocat gérer son dossier sans intervenir dans le débat? En clair, il y a eu une réunion entre les deux avocats des parties à laquelle il nous a été demandé de ne pas assister pour ne pas troubler le débat. Hors cette réunion a eu lieu dans les locaux du plaignant et celui-ci a pris a monopoliser la parole.
J'espère avoir été clair, merci de me donner votre avis.
Cordialement, Quarton.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés